

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 11 juillet 2023

DATE de convocation et d'affichage

5 juillet 2023

DATE de publication de la délibération

12 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 19

Votants 23

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie (arrive au point 12 à 20h00), Adjoints ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure (arrive au point 13 à 20h05), QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à BOSSARD Nelly. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLÈRE Roger. BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon. BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

Secrétaire de séance : BOLIVARD Régis, à qui il est adjoint un auxiliaire, PICARD Hervé.

N°110723-9 : Subvention exceptionnelle à la MCS pour l'organisation de la Fête de la Musique

Monsieur le Maire et Monsieur Frédéric BIMBOT ne sont pas présents pour ce point, leurs épouses étant membres du bureau de l'association.

Madame Nathalie DELVILLE rappelle que l'association Maison de la Culture et de la Solidarité a co-organisé avec la commune la Fête de la Musique qui s'est déroulée le 24 juin dernier. Elle a pris en charge les locations de matériels (sonorisation, projecteurs, ...), l'accueil et la restauration des artistes et la préparation matérielle de l'évènement et du marché des créateurs.

La Commission « Finances » réunie le 4 juillet, propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 800,00 €, comme demandé dans le bilan financier de la manifestation fourni par la MCS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser 800,00 € de subvention à l'association MCS pour la prise en charge par elle de l'organisation de la Fête de la Musique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

| Le Maire, Christian TOCZÉ | Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD |
|---|--|
|  |  |

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12 juillet 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 12 juillet 2023